

Eclairages sur la transition emploi-retraite des assurés du régime général

30 Mars 2016

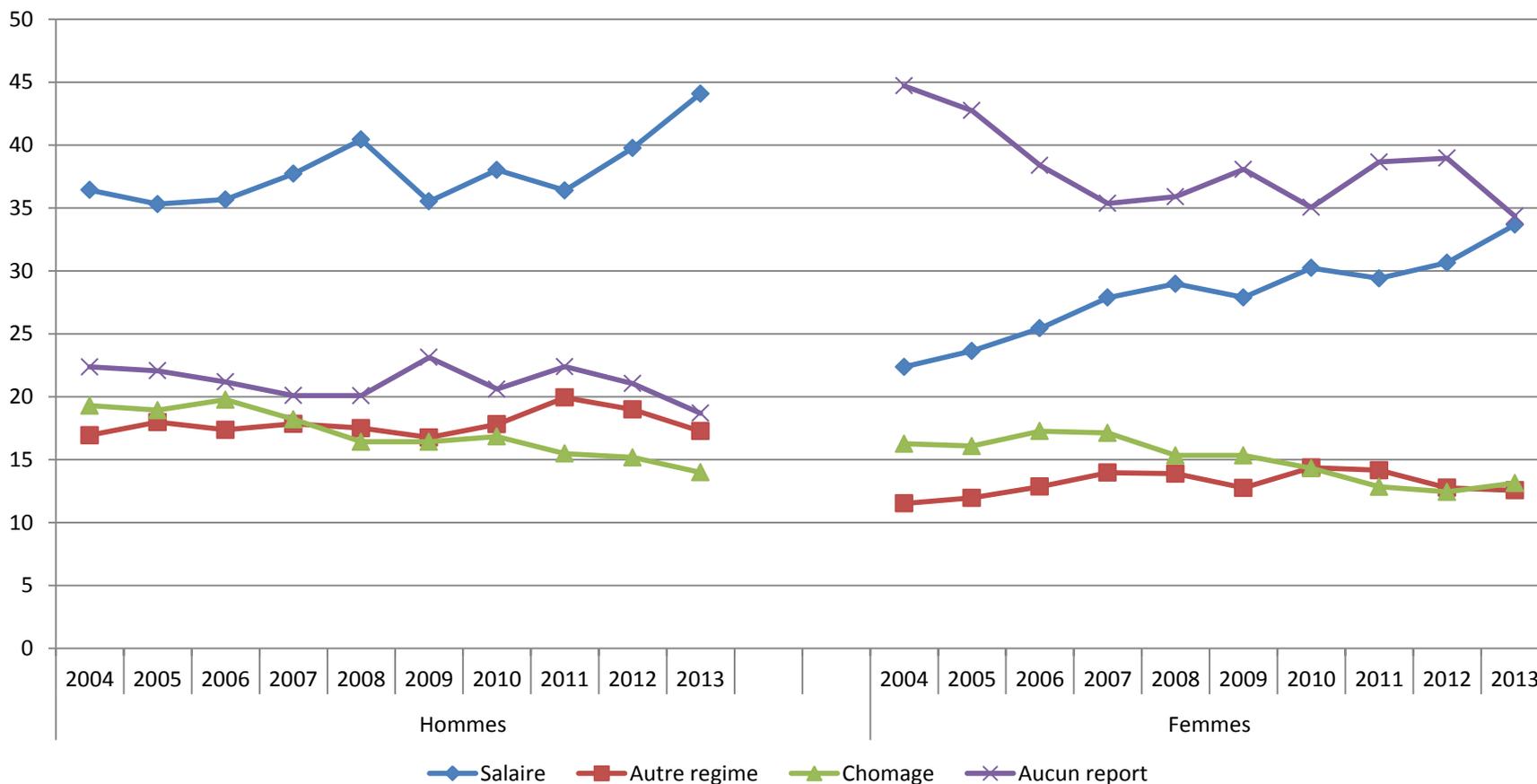
Renaud Villard
Directeur de la CNAV

- **La situation sur le marché du travail avant le départ à la retraite**
- **Prolongation de l'activité après le départ à la retraite**
 - Cumul emploi retraite
 - Premiers résultats sur le nouveau dispositif de retraite progressive

Les reports avant le départ en retraite

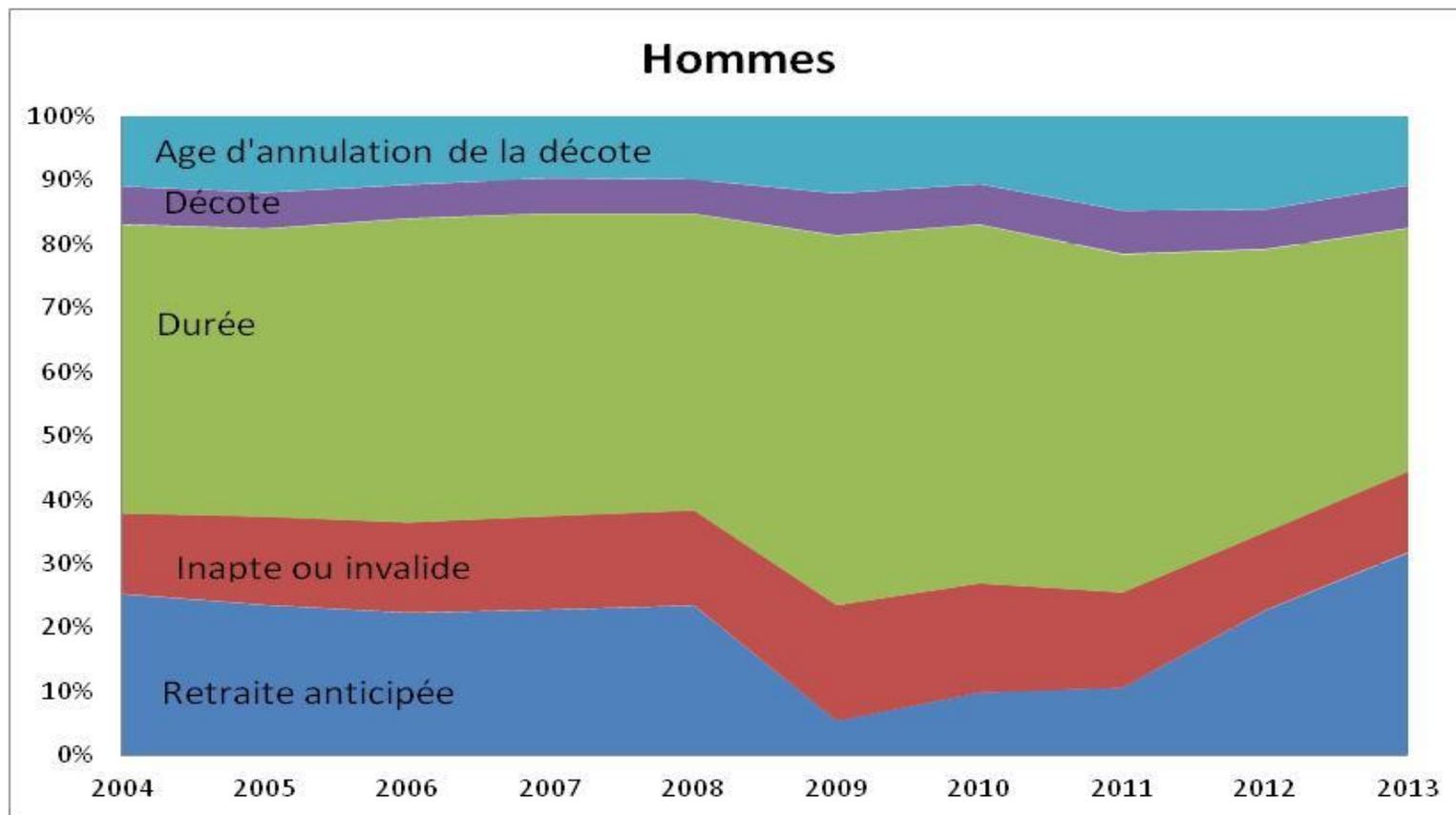
- Importance de la situation sur le marché du travail au moment du départ en retraite : un des indicateurs pour PQE-retraite (annexe au PLFSS)
- Données administratives sur l'acquisition de droits à la retraite différentes des taux d'activité ou taux d'emploi:
 - Pas de report au compte: inactif ou chômage non indemnisé
 - Report d'activité: montant de salaire et pas une durée
 - Reports avant la retraite
- Entre 2009 et 2013, forte hausse de la présomption d'emploi : de 46% à 53,4% soit +7,4points

Répartition par type de validation



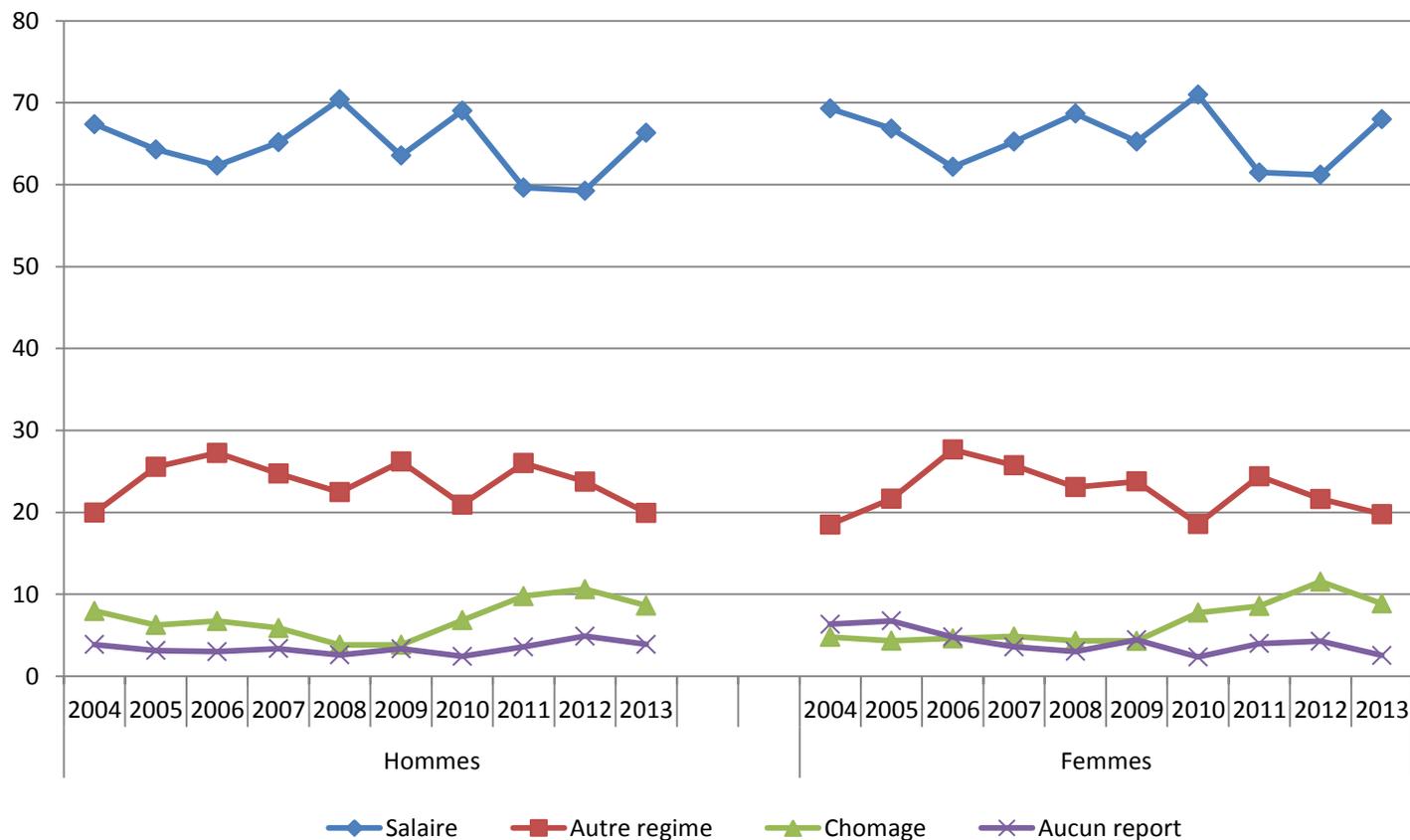
Hausse des départs anticipés carrière longue

Répartition des motifs de départ selon l'année de date d'effet



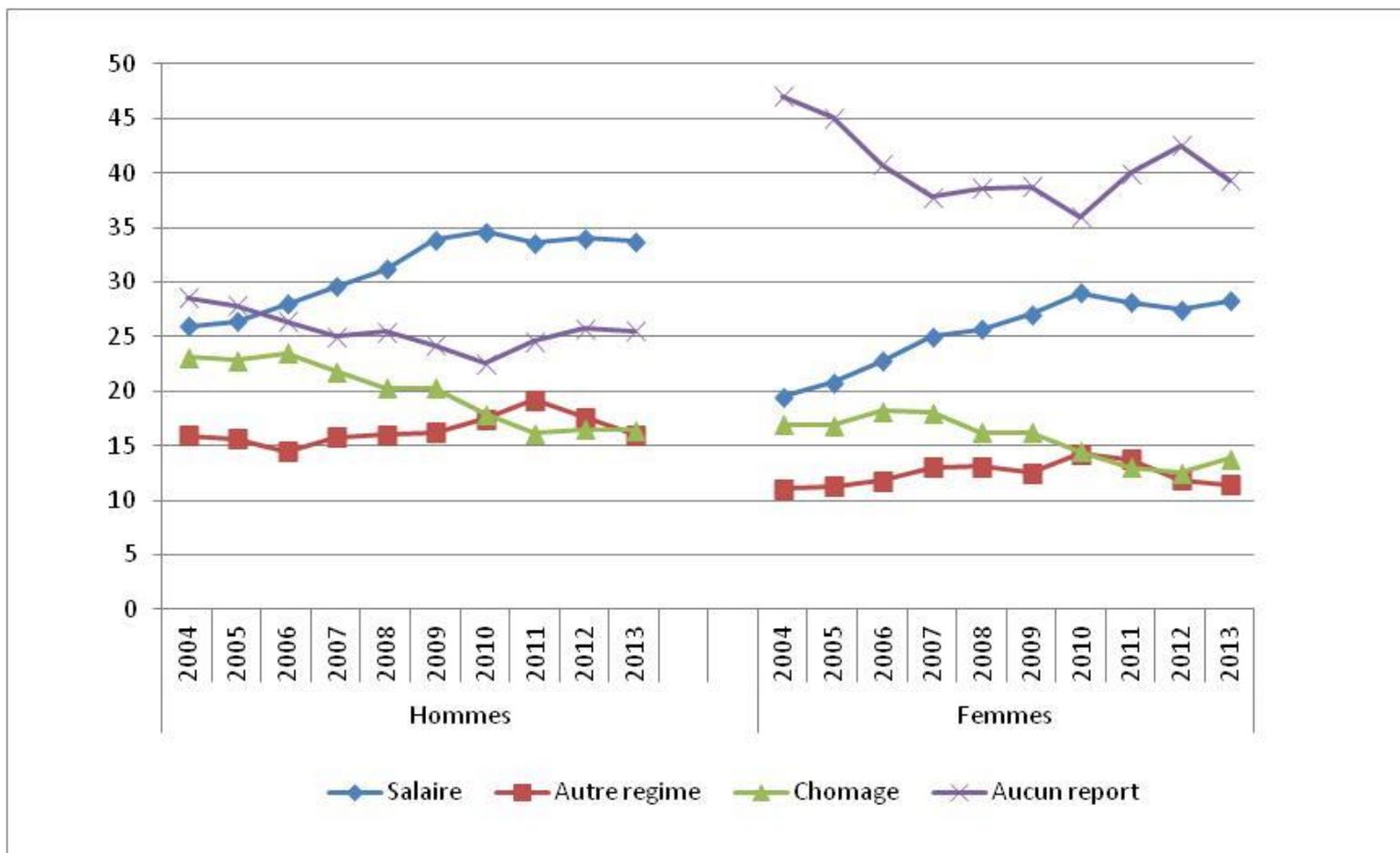
Répartition par type de validation

Départ en retraite anticipée carrière longue



Répartition par type de validation

Départ hors retraite anticipée carrière longue



- L'évolution de la situation au moment du départ à la retraite s'explique par un effet de structure avec une part des départs au titre de la RACL beaucoup plus importante en 2013 qu'en 2009.
- Hors départ carrières longues, la situation reste stable autour de 44% de personnes en emploi.
- Un effet de structure similaire pour l'âge de cessation d'activité et la réduction de l'écart avec l'âge de départ en retraite.

La réforme de 2014 : pour les pensions dont la date d'effet est fixée à compter du 1^{er} janvier 2015

Cumul emploi retraite :

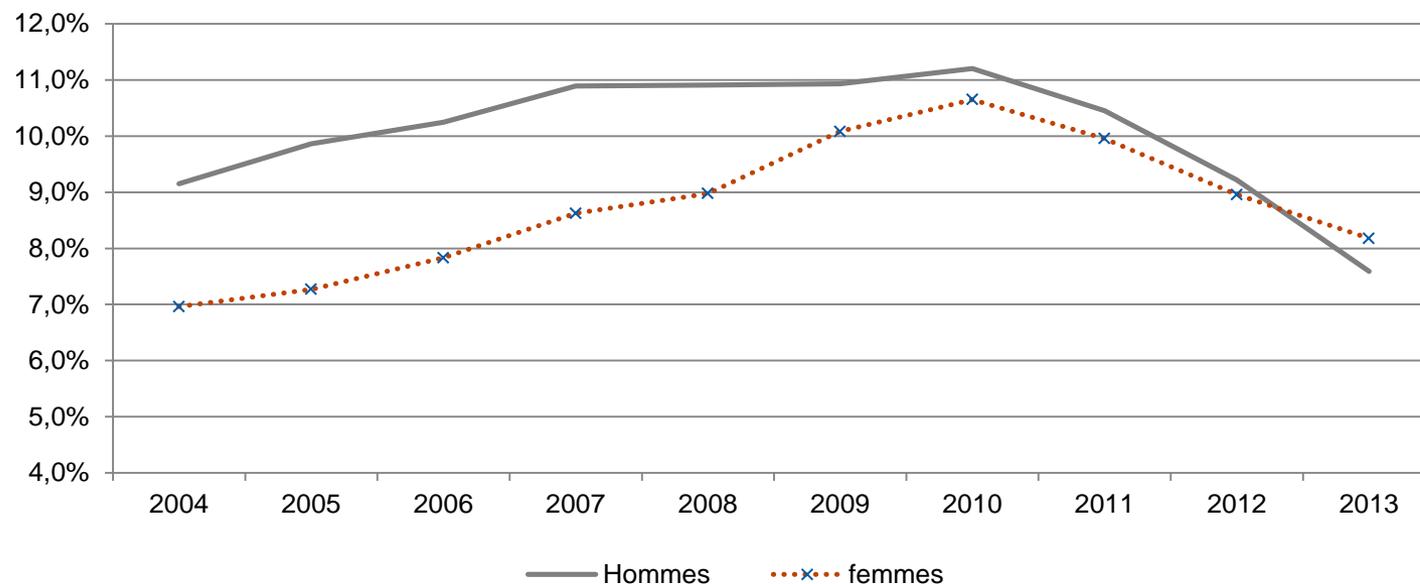
- supprime la notion de groupe de régimes : il n'y a plus d'acquisition de droits nouveaux à la retraite
- Pour le cumul intra régime : pas de modification

La retraite progressive

- Avoir au moins l'âge légal diminué de deux ans et au moins 60 ans
- Durée d'assurance minimale de 150 trimestres dans l'ensemble des régimes obligatoires
- Activité salariée à temps partiel entre 40% et 80%

- Construction d'une base de données « historique » pour le suivi sur la dernière décennie 2004-2014:
 - Reports au compte postérieurs à la date d'effet de la pension
 - Exclusion des retraités ayant un report uniquement l'année suivant la liquidation dont le montant ne permet pas de valider 1 trimestre (1429,5€ en 2014)
 - Base de 630 000 cumulants (330 000 en 2014)

- Environ 10% de cumulants par flux de retraités



Source: base historique cumulants Cnav

- Le salaire perçu durant le cumul est d'un montant limité même s'il augmente avec la libéralisation du cumul en 2009.

Salaire annuel moyen durant le cumul (en €2014)

	Hommes	Femmes
Début du cumul ≤ 2009	7 000€	5 500€
Début du cumul >2009	12 000€	7 000€

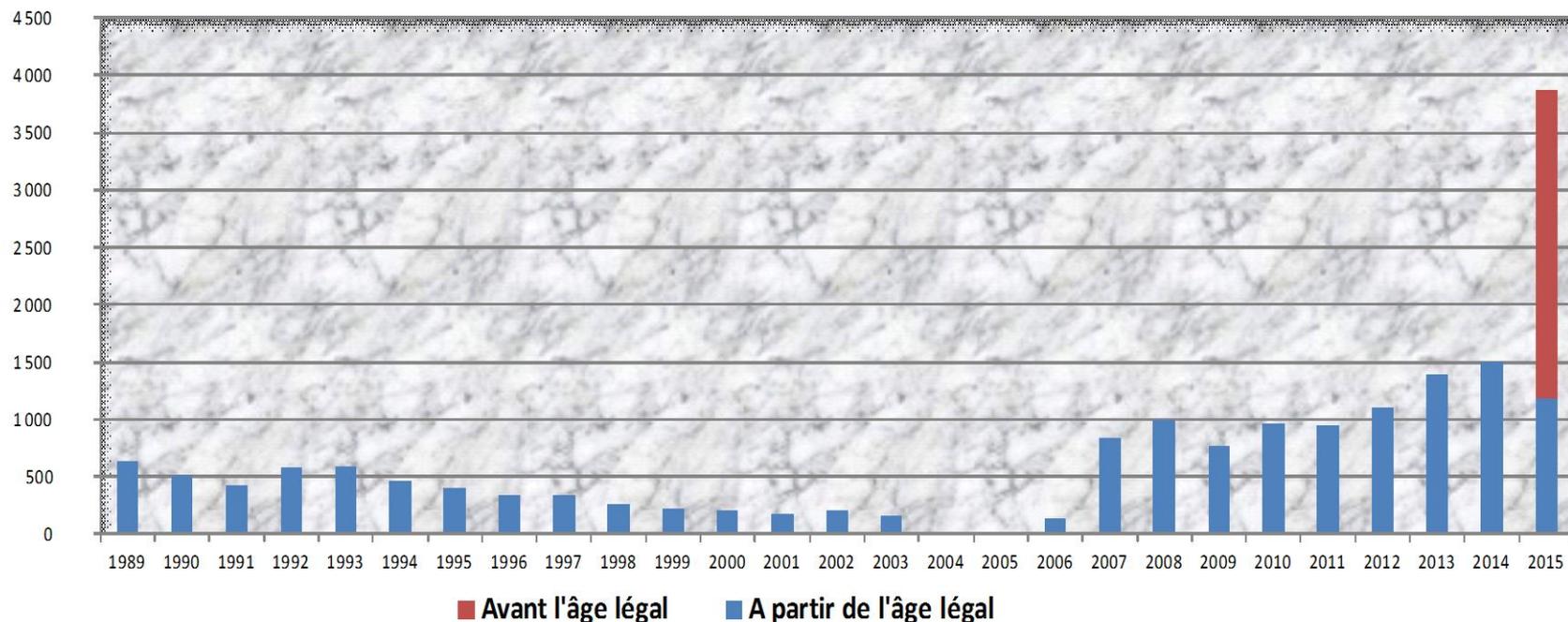
Source: base historique Cnav, montant y compris au dessus du plafond

- En première approximation, le salaire perçu durant le cumul représente de 35 à 40% du dernier salaire.

- Pour la moitié des cumulants qui ont commencé leur cumul entre 2005 et 2010, la durée du cumul est d'au moins 4 années
- Plus la durée de cumul est longue, plus le salaire est élevé

- Jusqu'à la réforme de 2014: un dispositif peu connu
A fin 2014: 3000 retraites progressives sont en paiement dont 1500 attributions en 2014
- En 2015, un effet important du nouveau dispositif avec 4000 nouvelles attributions:
 - **70% avant l'âge légal**
 - 66% de femmes
 - Une durée d'activité le plus souvent supérieure à un mi-temps

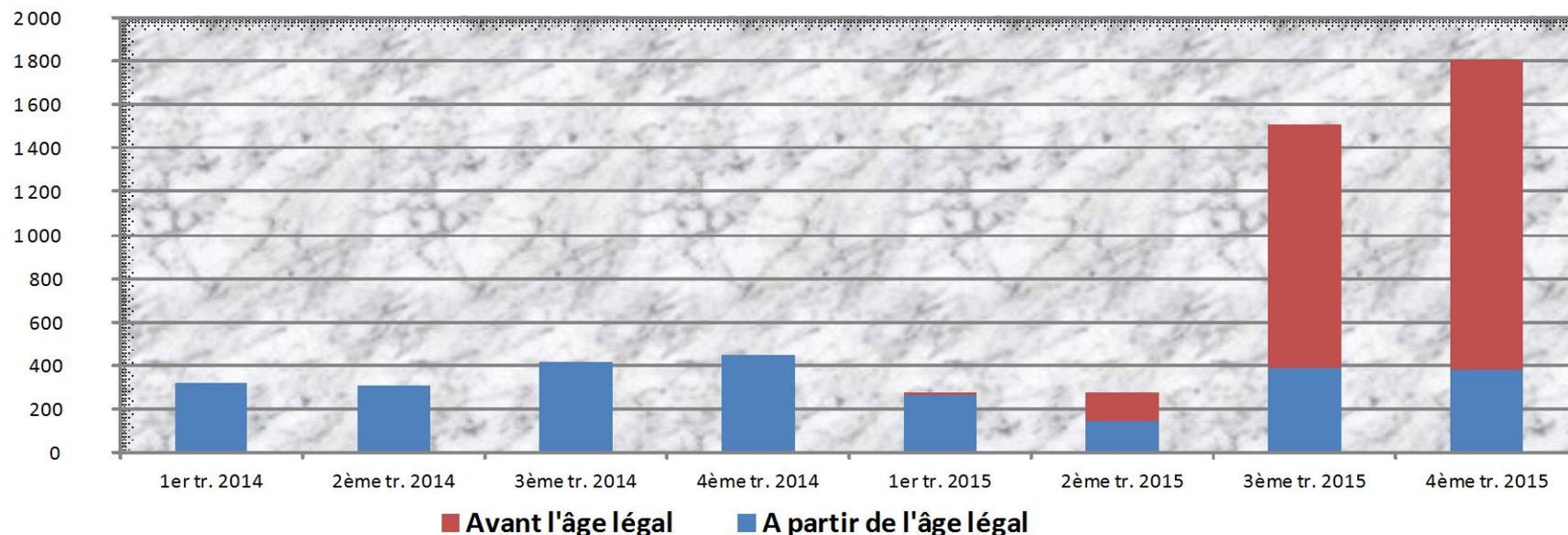
Evolutions annuelles des attributions de retraite progressives depuis 1989



Source NSRF

*2004 et 2005 Données non disponibles

Evolutions trimestrielles des attributions de retraite progressives depuis 2014



Source SNSP

Conclusion

- Les modifications de la législation retraite
 - perturbent les indicateurs annuels de suivi du pilotage du régime
 - Une diversité accrue de la transition entre la situation d'emploi et la retraite